

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE GENERALE D'INSTALLATION
DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021**

Le mardi 30 novembre 2021, Monsieur Jérôme FILIPPINI, Préfet de l'Eure, représentant Monsieur le Préfet de Région Normandie, a ouvert officiellement la séance d'installation de la nouvelle Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie.

Membres Elus présents : Zahed BAHNA, David BIENAIME, Philippe BOUGARD, Carmen CHAMOUTON, Georges CHAUVEL-TREPIER, Eric CHEFDEVILLE, Sylvie CHEVAUCHE, Jean-Michel COSTASEQUE, Jean-Philippe DAULL, Schéhérazade DENIARD, Christian DEVAMBEZ, Nathalie ELUECQUE, Isabelle GINESTIERE, Cécile GOUBAULT, Béatrice GOUEFFON, Olivier GOUERY, Vincent HERVIEU, Murat KORU, Pierre-Jean LEDUC, Jérôme LEMPEREUR, Philippe LENIERE, Jean-François MEYER, Xavier MONTENOISE, Emmanuel PAU, Patricia REY, Jean-Pierre SOULIE, Gilles TREUIL, Yannique VALIN, Sylvie VANDENDRIESSCHE, Luc VAN RYSSEL, Myriam VEPIERRE, Jean-Christian WEISS

Membres Elus excusés : Sébastien BOULLIN, Julia CATTIN, Vanessa ERBE, François GARNIER, Adrien HENRY, Séverine HOUCKE, Florence PAVAGEAU, Isabel ROUSSEAU,

Quorum = 21

.../...

VI. ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FONCTIONNEMENT DE LA CCI

.../...

C. Délibérations à prendre :

.../...

1. Autorisation donnée au Président d'ester en justice

.../...

L'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Portes de Normandie :

Vu :

- le code de commerce, notamment son article L.712-1,
- le code de justice administrative, notamment ses articles R.431-1 et suivants,
- le décret n°2015-1641 du 11 décembre 2015 portant création de la CCIT Portes de Normandie,
- le règlement intérieur de la CCIT Portes de Normandie ;

Considérant :

- que le Président est le représentant légal de l'établissement,
- qu'il convient d'habiliter expressément le Président à intenter les actions en justice au nom et pour le compte de la CCIT Portes de Normandie et à la défendre dans les contentieux intentés contre elle ;

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'habiliter le Président, pour la durée de son mandat, à présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires toute requête ou signer tout mémoire ou tout autre acte, en demande ou en défense, au nom et pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Portes de Normandie ;

Précise :

- que la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Portes de Normandie, peut être représentée par un avocat, mandaté par le Président ou directement par l'assemblée générale ;

Dit :

- que la présente délibération sera transmise au Préfet de Région.

La présente délibération est adoptée par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Pour copie conforme
Evreux, le 1^{er} décembre 2021

LE PRESIDENT



Jean-Michel COSTASEQUE